

# Ce que coutent une adhésion et les activités aux EEDF de Villeneuve d'ascq 2015/2016

## LA COTISATION

### ✧ Une part nationale

- le tarif est en fonction de votre quotient familial sur le revenu
- elle finance l'assurance aux activités, l'abonnement aux revues des EEDF
- participe au fonctionnement du siège national
- elle varie de 20 à 120€

### ✧ une participation locale (pour le groupe de Villeneuve d'ascq)

- finance une partie du fonctionnement du groupe
  - frais du local (téléphone, internet, entretien...)
  - la formation des animateurs bénévoles (BAFA, BAFA)
  - l'amortissement du matériel
  - Financement de projets spécifiques
  - elle varie de 10 à 90 €

QF de l'impôt / Revenu	Inférieur à 9 600 €			de 9 601 € à 16 800 €			de 16 801 € à 26 400 €			supérieur 26 401 €		
	Part Nationale	Part locale	TOTAL Adhésion	Part Nationale	Part locale	TOTAL Adhésion	Part Nationale	Part locale	TOTAL Adhésion	Part Nationale	Part locale	TOTAL Adhésion
1ere Adhésion	20,00 €	10,00 €	30,00 €	60,00 €	60,00 €	120,00 €	90,00 €	80,00 €	170,00 €	120,00 €	90,00 €	210,00 €
Après Défisicalisation	20,00 €	10,00 €	30,00 €	20,40 €	20,40 €	40,80 €	30,60 €	27,20 €	57,80 €	40,80 €	30,60 €	71,40 €
Adhésions suivantes	15,00 €	5,00 €	20,00 €	45,00 €	45,00 €	90,00 €	70,00 €	65,00 €	135,00 €	90,00 €	75,00 €	165,00 €
Après Défisicalisation	15,00 €	5,00 €	20,00 €	15,30 €	15,30 €	30,60 €	23,80 €	22,10 €	45,90 €	30,60 €	25,50 €	56,10 €

### ✧ un don

- à votre convenance pour soutenir l'association

⇒ le total des 3 donne lieu à l'émission d'un reçu fiscal permettant de déduire 66% du don si vous êtes assujettis à l'impôt sur le revenu.

## LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES PAR TRIMESTRES

- ✧ participation aux frais d'intendance : goûters du samedi + repas week-ends
- ✧ matériel pédagogique pour les activités
- ✧ prestations et transports d'activités
- ✧ elle varie de 10 à 13€ selon votre QF

QF	tarif
<9 600€	10€
De 9 601 à 16 800€	11€
De 16 801 à 26 400€	12€
>26 401€	13€

## IMPORTANT

La cotisation (nationale et locale) est à régler à l'inscription avec étalement possible des frais :

- ✧ en 3 fois : octobre, novembre, décembre
- ✧ la participation aux activités est réglable en 3 fois

1<sup>er</sup> trimestre : 30/10/2015

2<sup>e</sup> trimestre : 31/01/2016

3<sup>e</sup> trimestre : 30/04/2016

